



Assemblée générale

Distr. générale
8 avril 2003
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Turques et Caïques

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1-2	3
II. Contextes constitutionnel, juridique et politique.....	3-11	3
III. Situation économique	12-35	5
A. Généralités	12	5
B. Budget	13-17	5
C. Services financiers.....	18-23	6
D. Agriculture, pêche, construction et industrie manufacturière	24-27	7
E. Tourisme.....	28-31	8
F. Infrastructure	32-35	9
IV. Situation sociale.....	36-54	10
A. Généralités	36-37	10
B. Emploi	38-40	10
C. Éducation	41-43	11
D. Santé.....	44-48	11
E. Criminalité	49-52	12
F. Environnement.....	53-54	13
V. Relations avec les organisations et entités internationales.....	55-57	13



VI. Statut futur du territoire	58–64	14
A. Position du Gouvernement du territoire	58	14
B. Position de la Puissance administrante	59–63	14
C. Examen par l'Assemblée générale	64	15

I. Généralités

1. L'archipel des îles Turques et Caïques¹ compte 40 îles et « cayes » situées à 145 kilomètres au nord d'Haïti et de la République dominicaine et à 925 kilomètres au sud-est de Miami (États-Unis). Seules six de ces îles ont une population permanente : l'île de la Grande Turque, où se trouve la capitale, Cockburn Town, Salt Cay, la Caïque du Sud, la Caïque du Milieu, la Caïque du Nord et Providenciales. En 1999, la population totale du territoire était, selon les estimations, de quelque 24 000 habitants, dont 5 000 ou 6 000 immigrés d'Haïti et de la République dominicaine. La plupart de la population réside dans les deux îles principales, la Grande Turque, qui est le centre administratif de l'archipel, et Providenciales qui en est le centre financier. Les autres îles peuplées sont la Caïque du Sud (qui compte 10,5 % de la population totale), la Caïque du Nord (11,1 %), la Caïque du Milieu (2,3 %) et Salt Cay (1,8 %). La plupart des habitants sont d'origine africaine, le reste de la population est mixte ou d'origine européenne. L'anglais est la langue principale, le créole étant parlé par quelques immigrés haïtiens. Le christianisme est la religion de l'archipel, avec prédominance de l'anglicanisme.

2. Les îles Turques et Caïques furent découvertes en 1512 par les Espagnols. En 1678, des Bermudiens y ont développé des salines solaires. Les îles ont été colonisées après la guerre d'indépendance par des sympathisants royalistes venus des États-Unis qui ont créé des plantations de coton faisant travailler des esclaves. Entre 1833 et 1843, l'esclavage a été aboli et les propriétaires des plantations ont quitté les îles et abandonné leurs terres aux anciens esclaves. De 1874 à 1959, les îles Turques et Caïques ont été gouvernées par la Grande-Bretagne, en tant que territoire dépendant de la Jamaïque. Elles sont devenues une colonie détachée du Royaume-Uni en 1962, sous l'autorité des Bahamas, mais lorsque celles-ci ont accédé à l'indépendance en 1973, les îles Turques et Caïques ont été placées sous l'autorité d'un gouverneur britannique en poste dans l'île de la Grande Turque.

II. Contextes constitutionnel, juridique et politique

3. Les îles Turques et Caïques sont un territoire non autonome administré par le Royaume-Uni, comme un territoire d'outre-mer doté d'un régime gouvernemental ministériel. En vertu de la Constitution de 1976, modifiée en 1988, le Gouverneur, qui est nommé par la Reine, détient le pouvoir exécutif. La Constitution prévoit également un conseil exécutif et un conseil législatif. Le Gouverneur est responsable de la politique étrangère, de la sécurité intérieure, de la défense, de la nomination des fonctionnaires, des opérations financières offshore et d'un certain nombre d'autres questions, mais il est par ailleurs tenu de prendre l'avis du Conseil exécutif. Celui-ci comprend le Gouverneur, six membres élus du Conseil législatif et deux membres de droit (Secrétaire principal et Procureur général). Le Conseil législatif comprend 19 membres : 13 représentants élus au suffrage direct, 3 membres nommés par le Gouverneur et 3 membres de droit du Conseil exécutif.

4. L'appareil judiciaire, fondé sur la *common law* anglaise, comprend un tribunal suprême et une cour d'appel et il est possible de faire appel au Privy Council à Londres. L'Attorney General (Procureur général) et le Chief Justice (Président de la Cour) sont actuellement des fonctionnaires du Royaume-Uni en poste au titre de la coopération technique, tout comme le Senior Crown Counsel (Avocat de la

Couronne), le Legal Draftsman (Rédacteur des textes juridiques), le Deputy Commissioner of Police (Commissaire de police adjoint) et le Chef de la police judiciaire. Le projet de développement de la police prévoit deux autres fonctionnaires détachés au titre de la coopération technique : un sous-commissaire de police et un fonctionnaire chargé des enquêtes sur les délits économiques.

5. Le nouveau Gouverneur, James Poston, a prêté serment en décembre 2002².

6. Le territoire compte deux principaux partis politiques : le People's Democratic Movement, créé en 1975 et le Progressive National Party (PNP), créé en 1980. Un troisième parti, le United Democratic Party (UDP) a été fondé en 1993 par un ancien chef adjoint du People's Democratic Movement. Lors des dernières élections, qui ont eu lieu en 1999, le People's Democratic Movement a remporté 52,2 % des voix et le Progressive National Party 40,9 %. Derek Taylor a été nommé Ministre principal au lendemain de ces élections.

7. En mars 1999, le Gouvernement du Royaume-Uni a publié un Livre blanc sur les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer, intitulé « Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer » (le Livre blanc est reproduit en annexe au document A/AC.109/1999/1; ses principales recommandations sont reprises au paragraphe 37 du document A/AC.109/1999/18). Le Livre blanc recommandait l'octroi de la nationalité britannique aux citoyens des territoires. Dans le même temps, il demandait aux territoires de modifier leur législation relative aux droits de l'homme ainsi que leur régime financier afin de se conformer aux obligations internationales. Le projet de loi a été examiné article par article et approuvé par la Chambre des Lords en 2001 avant d'être adopté en troisième lecture à la Chambre des Communes en février 2002. Il a reçu la sanction royale le 26 février 2002 avant d'entrer en vigueur en mai 2002 en tant que loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer. En vertu de cette nouvelle loi, les citoyens des îles Turques et Caïques peuvent obtenir un passeport britannique les autorisant à résider et travailler au Royaume-Uni et dans l'Union européenne.

8. Dans le cadre de la révision de la Constitution, le Gouverneur a créé, en avril 2002, un organe chargé d'examiner la Constitution actuelle et de faire des recommandations en vue de sa modernisation. En septembre 2002, après des consultations approfondies menées dans l'ensemble de l'archipel, l'organe d'examen a présenté au Gouverneur un rapport sur la modernisation de la Constitution³. Nombre des préoccupations exprimées par la population et reflétées dans les recommandations visaient à limiter les pouvoirs du Gouverneur. Elles concernaient notamment la consultation des chefs de la majorité et de l'opposition sur la question de la candidature du Gouverneur, le transfert aux ministres de certains des pouvoirs du Gouverneur, la création d'un poste permanent de Gouverneur adjoint et l'augmentation du nombre de questions pour lesquelles le Gouverneur doit consulter le Conseil exécutif. Le rapport contient également des recommandations concernant les organes exécutifs, législatifs et judiciaires du territoire; il s'agit notamment de créer un poste ministériel et d'organiser plus souvent ou plus régulièrement des réunions de ces organes, en particulier la Cour d'appel. Les recommandations relatives à la fonction publique visaient essentiellement à renforcer l'influence et la représentation des intérêts territoriaux vis-à-vis du Gouverneur.

9. En ce qui concerne le statut constitutionnel futur du territoire, le rapport signale qu'il y avait aux réunions des partisans d'une pleine autonomie interne. Néanmoins, lorsque les membres de l'organe d'examen expliquaient qu'une décision en ce sens devrait être assortie d'un calendrier menant à l'indépendance, l'enthousiasme retombait. D'après l'organe d'examen, nul ne s'est déclaré favorable à l'indépendance.

10. Le rapport contient en outre des recommandations visant à rendre les droits fondamentaux et les libertés individuelles plus conformes aux conventions européennes sur les droits de l'homme. La création d'une Commission des droits de l'homme a notamment été recommandée.

11. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, les questions soulevées lors de la révision de la Constitution ont été examinées par le Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer, en septembre 2002, à Londres. Le Ministre principal des îles Turques et Caïques a accordé une attention particulière aux relations entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement du territoire. Il a déclaré que les ministres du territoire devraient avoir davantage d'autorité que le Gouverneur et que le Gouvernement britannique devrait reconnaître la maturité des hommes politiques des territoires d'outre-mer et respecter les aspirations du peuple. En réponse, le Ministre britannique des territoires d'outre-mer a reconnu qu'il fallait tenir dûment compte des recommandations les plus chères à la population, sans pouvoir garantir que toutes les propositions seraient retenues. Elle a également défendu le rôle des gouverneurs, qui doivent veiller à ce que les normes et pratiques des territoires d'outre-mer soient conformes aux priorités et aux obligations internationales du Gouvernement de Sa Majesté.

III. Situation économique

A. Généralités

12. Depuis les années 80, le tourisme de haut de gamme et les services financiers internationaux constituent les principaux secteurs de l'économie. Les investisseurs étrangers, provenant essentiellement du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, jouent un rôle important dans la vie économique de l'archipel. Les principaux domaines des investissements privés sont la construction de complexes touristiques, l'immobilier, la finance internationale et la pêche, essentiellement dans l'île de Providenciales. Le produit intérieur brut (PIB) a atteint une croissance moyenne d'environ 8 % par an au cours de la dernière décennie, passant de 69 millions de dollars en 1990 à 199 millions de dollars en 1999. Même si le chômage n'est jamais descendu en dessous de 12 % et si la croissance a été inégalement répartie entre les différentes îles, le bien-être économique de la population s'est considérablement amélioré.

B. Budget

13. Le budget est établi sur une base biennale, l'exercice commençant en mars (les montants sont exprimés en dollars des États-Unis). Selon les estimations fournies par la Puissance administrante, les ressources s'élevaient à 87 539 584 dollars pour 2001-2002, tandis que le montant total des dépenses était de 88 932 951 dollars.

Pour l'exercice 2002-2003, les recettes devraient atteindre 91 065 741 dollars et les dépenses 90 115 846 dollars. Pour l'exercice 2003-2004, le Gouvernement prévoit des recettes d'un montant de 94 970 022 dollars et des dépenses égales à 91 356 357 dollars.

14. Le Gouvernement prévoit qu'en 2001-2002, 40,2 % des recettes proviendraient des droits de douane; 13,5 % des commissions et redevances; 4,8 % des licences; 0,8 % de la location; 33 % des taxes et 7,7 % d'autres sources. Les dépenses ordinaires devraient être de 30,8 % pour l'éducation, la santé, la jeunesse et les sports; 8,8 % pour les travaux publics; 12,6 % pour les communications, les transports et le tourisme; 3,2 % pour les ressources naturelles et l'environnement; 6,1 % pour les affaires intérieures; 7 % pour la police, 26,2 % pour le Cabinet du Ministre principal; 0,5 % pour le Bureau du Gouverneur; 2,2 % pour le Bureau du Secrétaire principal; 1,2 % pour le Bureau du Procureur général; 1 % pour l'appareil judiciaire et 0,4 % pour le département des commissaires aux comptes.

15. Le budget des îles Turques et Caïques pour la période 2001-2004, présenté par la Puissance administrante, contenait des informations sur le projet de budget de développement. Les dépenses prévues pour le Fonds de développement s'élevaient à 39 983 637 dollars pour l'exercice 2001-2002, à 52 067 188 dollars pour 2002-2003, et à 30 535 488 dollars pour 2003-2004. Pendant la période 2001-2002, un montant de 9 millions de dollars a été transféré du Fonds consolidé au Fonds de développement. Les transferts prévus pendant les exercices 2002-2003 et 2003-2004 s'élevaient à 20 millions de dollars.

16. D'après le budget de l'exercice 2001-2004, les sommes prélevées sur le Fonds de développement étaient réparties comme suit : 24,4 % au Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports; 22,5 % au Cabinet du Ministre principal et au Ministère des finances; 21,1 % au Ministère des communications, des transports et du tourisme; 18,5 % au Ministère des travaux publics et services d'utilité publique; et 8,8 % au Ministère de la planification des ressources naturelles et de l'environnement.

17. Tout déficit budgétaire pour l'exercice en cours est couvert par des fonds provenant du Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, de l'Union européenne et d'organismes multilatéraux. Le Gouvernement n'impose ni le revenu des sociétés ou des particuliers, ni les plus-values boursières ou les héritages. Les droits de douane constituent la part la plus importante des recettes courantes; les droits d'enregistrement des sociétés et les recettes du tourisme ont vu leur part croître ces dernières années.

C. Services financiers

18. Selon la Constitution, c'est le Gouverneur qui est responsable du secteur des financements offshore des îles Turques et Caïques. Le Programme de coopération technique du Royaume-Uni soutient actuellement ce secteur en pourvoyant les postes de surintendant et de surintendant adjoint de la Commission des services financiers. Le cadre réglementaire établi par l'ordonnance sur les opérations bancaires de 1979 et l'ordonnance sur les opérations des compagnies fiduciaires et des compagnies d'assurances de 1981 a été actualisé et élargie en 1990 et en 1992⁴. Au nombre des avantages offerts aux sociétés offshore figurent notamment le fait que le dollar des États-Unis est la monnaie officielle, l'absence d'impôts directs, un

système financier en pleine croissance, la simplicité et la rapidité des procédures d'inscription au registre du commerce, la grande liberté financière et la confidentialité.

19. Les financements offshore sont, après le tourisme, la deuxième plus importante source de recettes extérieures et le troisième plus important employeur sur le territoire. Ils représentent 10 % du PIB. Plus de 17 000 sociétés comptables et de services financiers internationales exercent leurs activités depuis Providenciales⁵.

20. En 2000, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié une liste de 35 pays, dont le territoire des îles Turques et Caïques, qui entraient dans la catégorie de centres financiers offshore se livrant à des pratiques fiscales préjudiciables. Les îles Turques et Caïques n'ont ménagé aucun effort pour maintenir leur excellente réputation dans l'industrie financière. Le territoire, qui s'était engagé, en mars 2002, à coopérer, a été retiré de cette liste (voir également le paragraphe 16 du document A/AC.109/2002/14⁶). La lettre d'engagement était accompagnée d'un plan d'exécution échelonné présentant les mesures que le Gouvernement devait prendre avant la fin de 2005 pour se conformer aux principes de transparence et de partage effectif des informations⁷.

21. Au cours des mois qui ont suivi, l'OCDE a continué de faire pression sur les juridictions figurant sur la liste initiale. En avril 2002, elle a dévoilé un accord-cadre visant à assurer le partage effectif des informations, axé sur l'imposition du revenu des sociétés ou des particuliers, des capitaux, de l'actif net, ainsi que de l'immobilier, de l'héritage et des donations. Parallèlement, les juridictions visées ont ouvert conjointement des négociations avec l'OCDE afin de protéger leur souveraineté et la vie privée de leurs clients. Entre le 26 octobre et le 1er novembre 2002, le Gouvernement des îles Caïmanes a accueilli une réunion entre les membres de l'OCDE et les représentants des juridictions visées⁸.

22. Une autre question relative aux « paradis fiscaux », celle de la fiscalité transfrontière des comptes d'épargne, y compris dans les centres financiers offshore, est débattue sous les auspices de l'Union européenne depuis 1998. Le Gouvernement britannique ayant demandé en octobre 2002 que les territoires d'outre-mer des Caraïbes fournissent des informations détaillées sur tous les titulaires de compte d'épargne enregistrés dans les territoires avant le 15 novembre, les ministres des territoires non autonomes administrés par le Royaume-Uni, y compris les îles Turques et Caïques, ont tenu une réunion d'urgence dans les îles Caïmanes. Tout en réaffirmant leur volonté de coopérer, les territoires ont souligné la nécessité d'aborder le problème de manière juste, transparente et non discriminatoire⁹.

23. L'Union européenne a pris une autre initiative relative à la fiscalité en mars 2003. Selon la presse, les ministres européens des finances ont décidé que leurs autorités fiscales partageraient systématiquement leurs informations. Certains pays ont bénéficié d'une période transitoire avant l'entrée en vigueur de cet accord. Ce système a provoqué des protestations de la part des territoires d'outre-mer des Caraïbes¹⁰.

D. Agriculture, pêche, construction et industrie manufacturière

24. La production agricole est faible et concentrée dans la Caïque du Nord. Ce secteur a commencé à se développer récemment : de plus en plus de produits d'alimentation sont en vente à Providenciales et une nouvelle coopérative agricole a été créée. La pêche, qui est une activité traditionnelle, est le seul secteur vraiment productif et représente 2 à 3 % du PIB. On pêche surtout la conque et le homard. Environ 20 % de la main-d'oeuvre est employée dans l'agriculture et la pêche. Les îles Turques et Caïques disposent du seul élevage commercial de conques dans le monde et sa production est destinée à l'exploitation. Plusieurs autres élevages piscicoles expérimentaux produisent du tilapia destiné aux marchés internationaux. La production de produits de grande valeur, de produits à valeur ajoutée ou de spécialités destinés à l'exportation est appelée à se développer et à attirer des investissements dans le territoire. C'est le cas par exemple de l'élevage de poissons et de crevettes ou de poissons tropicaux, de la culture maraîchère hydroponique et de l'horticulture ornementale. La demande en produits agricoles locaux dépasse l'offre¹¹.

25. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, le budget de l'exercice 2001-2004 allouait 1 472 200 dollars au Cabinet du Ministre des ressources naturelles, dont 418 800 dollars pour 2002-2003 et 248 800 dollars pour 2003-2004. Les crédits ouverts pour les projets pilotes du secteur agricole s'élevaient à 50 000 dollars pour l'exercice 2001-2002 et à 70 000 dollars pour l'exercice 2002-2003. Le budget de l'exercice 2001-2002 allouait également 150 000 dollars à un projet de gestion des ressources côtières.

26. Outre la fabrication de produits d'artisanat destinés aux touristes, la seule activité manufacturière est la première transformation du riz importé avant sa réexportation vers l'Union européenne, activité qui bénéficie de droits préférentiels aux termes de la Convention de Lomé. Cette activité, lancée en 1994, a dû être ralentie depuis le début de l'année 1997 lorsque l'Union européenne a imposé le contingentement du riz importé des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique par l'intermédiaire des pays et territoires d'outre-mer¹².

27. Une compagnie internationale de construction est établie dans les îles Turques et Caïques. Elle extrait du sable et des pierres dans des carrières locales surtout pour la construction d'hôtels et d'établissements commerciaux¹³. Le secteur du bâtiment et de l'immobilier continue de croître. Il comprend les logements résidentiels ainsi que divers complexes touristiques haut de gamme et des propriétés balnéaires.

E. Tourisme

28. Le secteur touristique de l'archipel a continué d'enregistrer un des taux de croissance les plus rapides de toutes les Caraïbes. Si, d'après les estimations de l'Office du tourisme, le nombre total de visiteurs a baissé de 6 % en 2002, le tourisme semble avoir repris au quatrième trimestre. Le nombre de visiteurs accueillis a augmenté de 46 % en novembre 2002 par rapport à novembre 2001 et de 27 % en décembre 2002 par rapport à décembre 2001. Ces chiffres s'expliquent en partie par la faiblesse des résultats enregistrés au dernier trimestre de 2001, au lendemain des attentats qui ont eu lieu le 11 septembre aux États-Unis¹⁴.

29. Au cours de la période considérée, les travaux de construction d'hôtels se sont poursuivis. Un nouveau complexe hôtelier et centre de villégiature cinq étoiles et comprenant 21 chambres, le Turks and Caicos Club, a ouvert ses portes en décembre

2002. Plusieurs autres projets sont en cours, notamment un ensemble de 72 logements en copropriété et 100 chambres supplémentaires pour le centre de villégiature Beaches Turks and Caicos. Deux grands projets devraient être achevés en 2003 à la Caïque du Sud, ce qui augmentera de 100 chambres la capacité hôtelière de l'île et de 400 appartements le nombre de logements en copropriété¹⁵.

30. En janvier 2003, le Ministre principal a signé avec Holland America un accord de développement prévoyant la construction d'un port de plaisance à la Grande Turque. Ce port devrait contribuer à l'essor économique et à la redynamisation générale de la capitale. Grâce à l'industrie des navires de croisière, environ 300 000 passagers devraient débarquer à la Grande Turque au cours des trois prochaines années. Les navires feront escale au moins cinq fois par semaine¹⁶.

31. En février 2003, l'Office du tourisme a lancé une campagne de partenariat afin de faire prendre conscience au grand public de l'importance que revêt le tourisme pour les îles Turques et Caïques et du rôle de la collectivité dans la gestion de la valeur économique de l'industrie touristique¹⁷.

F. Infrastructure

32. Les moyens de transport et de communication sont de bonne qualité en raison du revenu relativement élevé de l'archipel et du développement de son secteur financier offshore. Il y a des aéroports internationaux à Providenciales, à la Grande Turque, à la Caïque du Nord et à la Caïque du Sud, tandis que la Caïque du Milieu et Salt Cay sont dotés de pistes d'atterrissage en dur. Les compagnies aériennes American Airlines, Trans World Airlines (TWA) et Delta Air Lines assurent la liaison avec les États-Unis. British Airways offre aussi des services depuis juin 2001. En saison, des vols sont affrétés à partir de plusieurs villes d'Amérique du Nord, notamment Boston, Chicago, Détroit, New York, Philadelphie et Toronto. La compagnie Turks and Caicos Airways et de nombreuses compagnies locales de vols affrétés assurent des liaisons aériennes entre les îles. Il existe aussi des vols vers les Bahamas, Haïti, la République dominicaine, Porto Rico et la Jamaïque. En 2002, la compagnie US Air a annoncé qu'elle assurerait quatre vols hebdomadaires entre Charlotte (Caroline du Nord) et Providenciales¹⁸.

33. En janvier 2003, à l'issue de longues négociations, le Gouvernement des îles Turques et Caïques est parvenu à un accord final concernant la construction de l'aéroport international de la Grande Turque. Le complexe aéroportuaire devrait comprendre un nouveau terminal faisant appel aux techniques les plus récentes, des aires de stationnement, un aménagement paysager, des voies d'accès et des pistes supplémentaires. On prévoit aussi de rénover le revêtement de la piste actuelle et le système d'éclairage. Grâce à ce projet d'un montant de 13,5 millions de dollars des États-Unis, qui devrait être mené à bonne fin d'ici à novembre 2003, la Grande Turque sera dotée d'installations aéroportuaires de première classe pour la prochaine saison hivernale¹⁹. La Grande Turque, Providenciales, la Caïque du Sud et Salt Cay abritent des ports. Le réseau routier couvre environ 130 kilomètres et il existe des routes asphaltées à la Grande Turque, à Providenciales et aux îles Caïques.

34. Comme on l'a dit à la rubrique « Tourisme » du présent document de travail, un port doit être construit à la Grande Turque, en collaboration avec la société

Holland America. Il sera doté d'un quai long de 512 mètres pouvant accueillir à tout moment deux bateaux de croisière²⁰.

35. Cable and Wireless, société de télécommunications britannique, assure les services téléphoniques intérieurs et internationaux. Les chaînes de télévision câblées sont au nombre de 12 à la Grande Turque et de 32 à Providenciales, et l'archipel compte six stations de radio. Pour ce qui est de la presse écrite, il n'existe pas de quotidien. *Free Press* et *Turks and Caicos News* sont des journaux hebdomadaires, tandis que *Times of the Islands*, magazine axé sur le commerce et le tourisme, est une publication trimestrielle. Des sociétés privées, dotées de groupes électrogènes diesel répondant aux normes américaines d'approvisionnement et de fiabilité, assurent tous les services électriques²¹.

IV. Situation sociale

A. Généralités

36. L'essor du tourisme et du secteur financier offshore a certes favorisé la croissance économique, mais les activités correspondantes sont presque toutes concentrées sur l'île de Providenciales, ce qui crée des disparités économiques entre les îles. C'est ainsi que le taux de chômage oscille entre 14 et 20 % dans les autres îles, tandis que Providenciales connaît pratiquement le plein emploi. Les déplacements de population entre les îles sont courants, notamment à destination de la Grande Turque où est située la capitale. Ce schéma de développement déséquilibré est à l'origine d'un grand nombre de problèmes sociaux, tels que la surpopulation, la pénurie de logement et l'augmentation du nombre de femmes chefs de famille²².

37. En septembre 2001, le responsable des affaires sociales a reconnu, lors d'un colloque sur les droits de l'homme, qu'il fallait réviser et modifier la législation dans l'ensemble de la région des Caraïbes et en particulier dans les îles Turques et Caïques, si l'on voulait garantir les droits de la famille, des enfants et des femmes. En février 2002, le Conseil législatif a modifié les lois sur l'immigration, permettant aux enfants nés hors mariage de pères citoyens des îles Turques et Caïques d'acquérir tous les droits liés à la citoyenneté²³.

B. Emploi

38. L'un des problèmes sociaux qui appellent une attention particulière est la nécessité de trouver un équilibre acceptable entre la nécessité de fournir aux citoyens du territoire un emploi et un rôle plus déterminant dans l'économie, d'une part, et la demande croissante en personnel qualifié dans des industries comme le tourisme et les services financiers, d'autre part. Dans le domaine de l'emploi, les différences entre les îles sont importantes. Le chômage à Providenciales tient à un déséquilibre entre l'offre et la demande de qualifications et à la réticence de nombreux « belongers » (autochtones) à accepter certains emplois, d'où une dépendance à l'égard de l'immigration et un afflux de main-d'oeuvre immigrée. Sur une population estimée à 24 000 habitants, 5 000 à 6 000 sont des immigrés venus d'Haïti et de la République dominicaine. La situation géographique des îles Turques

et Caïques et leur prospérité relative en font une destination attrayante pour les demandeurs d'emploi des pays voisins.

39. Le Gouvernement déploie des efforts constants pour résoudre le problème de l'immigration illégale, notamment au moyen du rapatriement forcé. Il a reçu l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés²⁴.

40. Comme indiqué dans les documents de travail des années précédentes (A/AC.109/2001/7 et A/AC.109/2002/14), le Gouvernement a entrepris une révision des règles concernant l'octroi du statut de « belonger » et du permis de travail aux étrangers. En 2002, il a pris une série de mesures en vue de privilégier les autochtones sur le marché du travail. En février 2002, la Division chargée de l'octroi de licences aux entreprises commerciales (Ministère des finances) a recensé 21 secteurs d'activité réservés aux personnes dotées du statut de « belonger ». Les restrictions concernent la comptabilité, le commerce et les droits de propriété, ou encore la gestion d'établissements d'enseignement privé²⁵. Le Gouvernement a également déclaré que les étrangers classés dans la catégorie « personnel qualifié/cadres » ne pourraient plus faire renouveler leur permis de travail au-delà de la période prescrite de quatre ans. Pour le personnel non qualifié, la limite serait de trois ans²⁶.

C. Éducation

41. L'enseignement sur le territoire est gratuit et obligatoire pour les enfants de 5 à 16 ans. Le territoire compte 14 établissements publics d'enseignement primaire et quatre établissements publics d'enseignement secondaire. Le taux d'alphabétisation des adultes est de 98 %. Il y a en moyenne 1 enseignant pour 25 élèves.

42. Selon la Puissance administrante, le Gouvernement des îles Turques et Caïques a alloué 4 180 421 dollars au Département de l'éducation (Ministère de l'éducation et de la jeunesse) pour l'exercice 2001-2002, les dépenses étant estimées à 1 797 810 dollars pour 2002-2003 et à 1 340 000 dollars pour 2003-2004. Le montant consacré à l'éducation représente 24,4 % du total des dépenses budgétaires en matière de développement.

43. En 2001, le Gouvernement a officiellement inauguré le campus du Community College, situé dans la capitale, Grand Turk, d'un coût de 5 millions de dollars. La première phase du projet consistait à moderniser trois bâtiments de l'ancienne base de la marine pour les transformer en salles de classe et locaux administratifs. La deuxième phase, à laquelle le Gouvernement a consacré 2 millions de dollars prélevés sur son budget pour la période 2002-2003, comprendra l'achèvement de dortoirs qui accueilleront les étudiants originaires des autres îles.

D. Santé

44. L'archipel dispose d'un réseau de dispensaires pour les soins de santé primaires et d'un hôpital situé sur la Grande Turque, où se trouve la capitale. Le Gouvernement s'emploie à créer les structures nécessaires, notamment sur Providenciales, qui connaît un taux de croissance démographique élevé²⁷.

45. Selon l'Organisation mondiale de la santé, les immigrants illégaux constituent un problème majeur pour le territoire. Ils vivent souvent dans de mauvaises conditions et l'incidence des maladies transmissibles, spécialement de la tuberculose, est plus grande parmi eux. Cette situation rend plus vulnérable encore le système de santé du territoire.

46. Selon la Puissance administrante, le budget pour 2001-2002 prévoyait l'allocation de 2 344 440 dollars aux services médicaux, 25 000 dollars au Ministère de la santé et 11 000 dollars aux services dentaires. Sur ce budget, le Gouvernement envisage d'allouer 1 million de dollars au titre de l'évacuation médicale vers le Royaume-Uni en cas de catastrophe et de consacrer 400 000 dollars aux travaux de modernisation de l'Hôpital de la Grande Turque.

47. En 2002, le Gouvernement a poursuivi ses travaux d'amélioration des services de santé sur le territoire. Il a financé l'installation d'un service de mammographie ainsi que l'acquisition d'un appareil de laparoscopie, d'un appareil d'échographie, d'un analyseur électrolytique, d'équipement pour la chirurgie ophtalmique et les services de maternité, de deux pacemakers temporaires et d'un équipement d'appoint pour laboratoire. Des fonds ont également été prévus pour l'achat d'équipement pour le bloc opératoire, l'installation d'un système de ventilation dans le service de médecine générale et la maternité, l'appui au laboratoire médical, la création d'une banque du sang, d'un service de physiothérapie et le lancement d'un programme d'échocardiographie.

48. Pour l'exercice budgétaire 2002-2003, les dépenses devaient être de 1 761 000 dollars pour les services médicaux, 25 000 dollars pour le Ministère de la santé et 30 000 dollars pour les services dentaires. Un montant total de 1 million de dollars a été inscrit au budget pour l'exercice 2003-2004. Le Gouvernement prévoit aussi de dépenser 28 930 dollars au titre du programme de lutte contre le sida. Notamment, 24 000 dollars ont été inscrits au budget pour la création d'un foyer ouvert aux sidéens, dans les locaux de l'Old Clinic, à Blue Hills. En 2002, six personnes ont été engagées au titre du Programme national de lutte contre le sida. Elles ont reçu une formation spéciale dans le cadre d'un atelier qui s'est tenu à Trinité-et-Tobago, et devraient renforcer les capacités locales de lutte contre le fléau²⁸.

E. Criminalité

49. En janvier 2002, le chef de la police criminelle a déclaré que la police des îles Turques et Caïques maîtrisait la situation sur le plan de la criminalité. On avait dénombré en 2001 1 401 infractions et on a pu déterminer les circonstances dans 30 % des cas. Il a souligné qu'en 2000, le taux de détection était de 35 % (435 délits) et en 2001, de 38 % (532 infractions dont les circonstances ont été déterminées). Sur les 1 401 infractions ayant fait l'objet d'une enquête, 801 (57 %) étaient des cambriolages et des vols. Au total, 479 individus ont été arrêtés et inculpés. Sur ce chiffre, 365 étaient des délinquants locaux, dont 311 hommes, 20 femmes, 24 jeunes délinquants (contre 9 arrêtés en 2000) et une jeune délinquante. Les 123 autres individus arrêtés étaient des étrangers (101 hommes, 20 femmes, 1 jeune délinquant et 1 jeune délinquante) dont la plupart pour des infractions liées à la drogue²⁹.

50. Le trafic de drogues demeure un problème sur le territoire. D'après l'évaluation du Groupe d'action financière des Caraïbes, les îles Turques et Caïques

servent de point de transbordement pour les trafiquants, et plusieurs saisies de cocaïne ont été effectuées sur des Haïtiens à l'aéroport de Providenciales, les quantités atteignant parfois 1 kilogramme. Les drogues illégales sont généralement importées sur le territoire par des bateaux qui circulent entre Haïti et les îles Turques et Caïques. Elles proviennent également de Jamaïque, de la République dominicaine, des Bahamas et de Colombie. Le Département de la police serait déterminé à collaborer avec d'autres institutions nationales, notamment les services des douanes et les services sociaux, en vue d'arrêter les délinquants et de les traduire en justice³⁰.

51. Des détachements de la Royal Navy et de la Royal Air Force auprès de la police du territoire ont permis aux îles Turques et Caïques de combattre plus efficacement le trafic de drogues. L'archipel collabore étroitement avec les brigades des stupéfiants des États-Unis et des Bahamas, dans le cadre d'un accord qui a été étendu aux îles Turques et Caïques en 1990 et qui permet de mener des opérations conjointes. En 2000, un accord de coopération dans la lutte contre le trafic de stupéfiants conclu entre les États-Unis et le Royaume-Uni, agissant également au nom des territoires non autonomes des Caraïbes, est entré en vigueur. Il vise à renforcer la coopération internationale aux fins de la lutte contre le trafic de drogues dans les eaux des Caraïbes et à coordonner plus étroitement les opérations ainsi que la surveillance maritime et aérienne dans la région³¹.

52. S'agissant de l'immigration illégale, en novembre 2002, un voilier transportant 58 Haïtiens a été intercepté à 15 milles au large des îles Turques et Caïques. L'opération avait été menée en collaboration avec les gardes-côtes des États-Unis hélicoptérés, dans le cadre d'une initiative multinationale. La police des îles Turques et Caïques a arraisonné le voilier et les intrus ont été interrogés et renvoyés à Haïti³².

F. Environnement

53. Le National Trust des îles Turques et Caïques est une organisation bénévole qui oeuvre pour la préservation du patrimoine naturel et culturel de l'archipel.

54. En octobre 2002, dans le cadre d'un projet commun aux communautés locales, au National Trust des îles Turques et Caïques et à l'organisation britannique Overseas Territories Conservation Forum, un plan a été établi aux fins de la gestion de la biodiversité et du développement durable du site de Ramsar, situé sur l'archipel. Ce plan, qui couvre les zones humides de la Caïque du Nord, de la Caïque du Milieu et de la Caïque de l'Est, étendues importantes, définit en partie la manière de développer un écotourisme aux dimensions appropriées qui préserve les ressources du milieu et les communautés locales. Les travaux ont été entrepris comme suite à un mémorandum d'accord avec le Gouvernement des îles Turques et Caïques, et grâce à l'appui financier du Gouvernement britannique, entre autres.

V. Relations avec les organisations et entités internationales

55. Les îles Turques et Caïques ont été admises en tant que membre associé de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en juillet 1991. Le territoire est également

membre de la Banque de développement des Caraïbes et de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol).

56. Le PNUD continue de fournir une aide au territoire dans le cadre du programme de pays pour 1998-2003, qui comprend notamment une assistance technique d'un montant de 780 000 dollars. Les îles Turques et Caïques étant classées contribuant net, le Gouvernement doit participer pleinement aux coûts du financement des programmes du PNUD. Toutefois, le territoire bénéficie également de quelques-uns des programmes régionaux du PNUD, parmi lesquels le projet régional élargi d'intervention et de gestion de la situation en cas de catastrophe et un programme de développement des services techniques. En outre, le PNUD continue à promouvoir la création de petites entreprises et la création d'emplois sur le territoire, en particulier dans les îles les moins développées. Il fournit également un appui technique au renforcement des capacités dans le secteur public, par l'intermédiaire des Volontaires des Nations Unies³³.

57. En avril 2001, l'atelier consultatif sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant s'est tenu à Providenciales. Un représentant de l'UNICEF a déclaré que les pays de la région devaient d'urgence mettre en oeuvre un programme de réforme juridique afin de moderniser, de rationaliser et de renforcer les lois concernant les enfants. En effet, il existe certaines lacunes dans plusieurs domaines y compris les questions relatives au statut à la naissance, à la garde des enfants et au droit de visite – en particulier lorsque les parents sont séparés – à l'obligation alimentaire envers les enfants, aux procédures régissant les mauvais traitements infligés aux enfants et à l'administration de la justice pour mineurs³⁴.

VI. Statut futur du territoire

A. Position du Gouvernement du territoire

58. Les recommandations présentées au Gouverneur, en septembre 2002, par l'Organe chargé d'examiner la Constitution sont résumées aux paragraphes 8 à 11 du présent document de travail.

B. Position de la Puissance administrante

59. Le 1er octobre 2002, à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale (voir A/C.4/57/SR.3), la représentante du Royaume-Uni a noté que le Gouvernement britannique se félicitait, en tant que Puissance administrante, de déclarer que de nouveaux progrès avaient été accomplis dans la modernisation et le développement des relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer. Elle a déclaré que le Comité consultatif des territoires d'outre-mer avait tenu sa quatrième réunion à Londres en septembre 2002, en tant qu'instance de concertation politique entre les représentants démocratiquement élus des territoires d'outre-mer et le Gouvernement britannique au sujet de la relation, fondée sur le partenariat, qui existe entre le Royaume-Uni et ses territoires. La réunion avait également permis aux participants de se concerter sur des questions telles que le processus de révision de la

Constitution et les obligations découlant des engagements internationaux du Royaume-Uni dans les domaines des droits de l'homme et de l'environnement.

60. Le partenariat entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer continuait d'évoluer. La loi sur les territoires britanniques d'outre-mer avait été adoptée le 26 février 2002 et devait entrer en vigueur le 21 mai 2002. En vertu de cette loi, les ressortissants des territoires britanniques d'outre-mer se verraient accorder la nationalité britannique, avec le droit de résider au Royaume-Uni et de se déplacer librement en Europe. En outre, la nomenclature avait été modifiée : l'appellation de territoires britanniques d'outre-mer avait remplacé celle de territoires dépendants, de façon à mieux prendre en compte la nature des relations avec les territoires en question. Enfin, une révision de la Constitution était en cours dans la plupart des territoires, avec la participation, pour la première fois, de commissions d'examen nommées à l'échelon local, en vue de doter chaque territoire d'une constitution moderne, adaptée à un développement à long terme et qui tienne compte des conditions particulières à chaque territoire. Dans certains cas, la révision était presque achevée, dans d'autres elle était bien avancée et, dans le cas de l'île de l'Ascension par exemple, un conseil insulaire devait être élu avant la fin de 2002.

61. La représentante du Royaume-Uni a ajouté que des travaux étaient en cours pour faire appliquer les principes directeurs énoncés dans la Charte de l'environnement commune aux territoires d'outre-mer, adoptée en septembre 2001. Des projets pilotes avaient été approuvés pour deux des territoires et d'autres seraient attentivement examinés en vue d'en déterminer l'opportunité. Les territoires bénéficieraient des accords multilatéraux sur l'environnement et la législation nationale allait être renforcée. Des projets avaient été mis en oeuvre pour régler des problèmes essentiels, tels que la restauration des habitats, l'étude des ressources biologiques, la gestion des espèces envahissantes et le renforcement des capacités des institutions de la société civile. Le Gouvernement britannique aiderait également les territoires à obtenir une aide régionale et bilatérale de la Commission européenne dans les domaines du commerce, de l'économie et du développement, en vertu de la décision de novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne.

62. Pour le Royaume-Uni, la volonté des populations des territoires, exercée dans le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux, revêtait une importance primordiale. Les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires se fondaient sur des principes fondamentaux tels que l'autodétermination, les obligations mutuelles, le droit des territoires de gérer leurs propres affaires dans toute la mesure possible, et le ferme engagement du Royaume-Uni d'aider les territoires sur le plan économique et de les assister en cas d'urgence.

63. La représentante du Royaume-Uni a fait observer que l'approche du Gouvernement britannique était pour l'essentiel la même que celle de la Quatrième Commission et, partant, elle a déploré que cette convergence de vues ne transparaisse pas toujours dans les résolutions pertinentes, en particulier celles adoptées par le Comité spécial de la décolonisation. Il était rappelé dans la résolution d'ensemble annuelle qu'il n'y avait pas d'autre possibilité que d'appliquer le principe de l'autodétermination et il était regrettable que le Comité spécial continue d'appliquer ce principe de façon sélective. Le Gouvernement du Royaume-Uni était résolu à poursuivre sa collaboration avec le Comité spécial et il

avait d'ailleurs envoyé un représentant au Séminaire régional du Comité spécial tenu aux Fidji en 2002.

C. Examen par l'Assemblée générale

64. Le 11 décembre 2002, l'Assemblée générale a adopté sans la mettre aux voix la résolution 57/138 A et B, dont la section X porte sur les Îles Turques et Caïques.

Notes

- ¹ Les renseignements figurant dans le présent document sont extraits des rapports publiés et de l'information que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiquée au Secrétaire général, conformément à l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies.
- ² BBC Monitoring Americas – Political London, 8 décembre 2002.
- ³ <<http://www.lawsconsolidated.tc/CMRCReport.htm>>.
- ⁴ Economist Intelligence Unit, *Country Profile: Turks and Caicos Islands, 2000/2001*.
- ⁵ *Oxford Analytica*, 4 février 2002.
- ⁶ Economist Intelligence Unit, *Country Profile: Turks and Caicos Islands, 2000/2001*.
- ⁷ La lettre d'engagement et le plan sont publiés sur le site Web de l'OCDE, à l'adresse suivante : <<http://www.oecd.org/pdf/M00027000/M00027080.pdf>>.
- ⁸ <<http://www.oecd.org/EN/document/0,EN-document-103-3-no-12-36128-0,00.html>>.
- ⁹ *Wall Street Journal*, 22 novembre 2002.
- ¹⁰ <www.accountancyage.com>.
- ¹¹ TCI Island Profile (<www.tcinvest.tc>).
- ¹² Economist Intelligence Unit, *Country Profile: Turks and Caicos Islands, 2000/2001*.
- ¹³ Economist Intelligence Unit, *Country Profile: Turks and Caicos Islands, 2000/2001*.
- ¹⁴ Economist Intelligence Unit, *Turks and Caicos Islands, février 2003*.
- ¹⁵ Economist Intelligence Unit, *Turks and Caicos Islands, février 2003*.
- ¹⁶ *Turks and Caicos Free Press*, 20-27 février 2003.
- ¹⁷ *Turks and Caicos Free Press*, 20-27 février 2003.
- ¹⁸ Economist Intelligence Unit, *Turks and Caicos Islands, février 2003*.
- ¹⁹ BBC Monitoring Americas – Political London; 19 décembre 2002.
- ²⁰ *Turks and Caicos Free Press*, 20-27 février 2003.
- ²¹ Economist Intelligence Unit, *Country Profile: Turks and Caicos Islands, 2000/2001*.
- ²² *1998 Caribbean Basin Profile*.
- ²³ *Turks and Caicos Weekly News*, 22 septembre 2001, 14 février 2002, « Legislation providing citizenship to children born out of wedlock to local women already exists ».
- ²⁴ *Ibid.*, 17-23 mars 2001.
- ²⁵ *Turks and Caicos Free Press*, 21 février 2002.
- ²⁶ *Turks and Caicos Weekly News*, 15 septembre 2001; *Turks and Caicos Free Press*, 17 janvier 2002.

- ²⁷ *1998 Caribbean Basin Profile*.
- ²⁸ *Turks and Caicos Free Press*, 9-16 mai 2002.
- ²⁹ *Turks and Caicos Free Press*, 31 janvier 2002.
- ³⁰ <http://www.oecd.org/fatf/ctry-orgpages/cctry-tc_en.htm>.
- ³¹ Site Web officiel du Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth (<www.fco.gov.uk/news.newstext.asap?4330>). *Turks and Caicos Weekly News*, octobre 1998.
- ³² *NewsEdge*, 1er novembre 2002.
- ³³ *Turks and Caicos Weekly News*, 13-26 janvier 2001.
- ³⁴ *Turks and Caicos Weekly News*, 28 avril 2001.
-